

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE  
CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Groupe d'étude des statistiques  
alimentaires et agricoles en Europe  
(Genève, 3-6 juillet 1995)

#### RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION

1. Le Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe, réuni conjointement par la FAO et la Conférence des statisticiens européens, a tenu sa vingt-deuxième session à Genève, du 3 au 6 juillet 1995. Etaient représentés les pays suivants : Allemagne, Autriche, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Le Bureau statistique de la Communauté européenne (Eurostat) et l'Organisation de coopération et de développement économiques étaient également représentés.
2. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire avec quelques modifications dans l'ordre d'examen des questions.
3. M. K. Hjulsgager (Danemark) a été élu président et Mme I. Orešnik (Slovénie) vice-présidente.
4. Les questions de fond ci-après ont été examinées au cours de la réunion sur la base de documents établis par les pays suivants : Albanie, Autriche, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, kirghizistan, Moldova, Pays-Bas, Pologne, Suède, Turquie et Ukraine ainsi que par la FAO et la CEE :
  - a) Manuel sur les principes et les définitions utilisées pour les collectes internationales des statistiques alimentaires et agricoles;
  - b) Contribution à la prochaine révision des recommandations de la FAO sur les recensements agricoles;

- c) Description statistique du processus de transition dans le secteur agricole;
- d) Caractère confidentiel des statistiques agricoles du point de vue théorique et pratique;
- e) Contrôle de la qualité des statistiques agricoles;
- f) Problèmes des seuils dans les statistiques agricoles;
- g) Télédétection dans les statistiques agricoles;
- h) Questions statistiques liées à l'économie agricole;
- i) Comptabilité économique du secteur agricole.

5. Les recommandations relatives aux travaux futurs figurent ci-après. Les autres conclusions auxquelles sont parvenus les participants à la réunion à propos de chacune des questions susmentionnées sont reproduites dans l'annexe du présent document.

6. Le descriptif de l'élément de programme "Statistiques agricoles" inclus dans la présentation intégrée des programmes de travail statistiques internationaux dans la région de la CEE (1995/96 et 1996/97), que la Conférence des statisticiens européens a approuvé à sa quarante-troisième session plénière (Genève, 12-15 juin 1995), a été distribué aux participants. Les questions suivantes ont été citées comme étant dignes d'être retenues pour inscription à l'ordre du jour de la vingt-troisième session du Groupe d'étude prévue en juillet 1997 à Genève :

- Programme de la FAO pour le recensement mondial de l'agriculture de l'an 2000 et expériences des pays;
- manuel sur les principes et les définitions utilisés;
- résultats de la réforme des statistiques agricoles dans le cadre du processus de transition; législation nouvelle en matière de statistiques;
- faits nouveaux concernant les statistiques agricoles dans les pays membres de la CEE/ONU [mise à jour du document FAO/ECE:ESS (95)-21; CES/AC.61/43];
- faits nouveaux dans le domaine de la télédétection;
- procédures détaillées pour la collecte et le traitement de statistiques agricoles, y compris les nouvelles méthodes de collecte de données : CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur) et CAT (entretien téléphonique assisté par ordinateur);

- questions statistiques liées à l'économie agricole (aspects micro-économiques - tenue d'une comptabilité; aspects macro-économiques - résultats des travaux consacrés au Manuel de comptabilité économique du secteur agricole; problèmes de l'économie souterraine dans le secteur agricole);
- pratiques nationales en matière de classification des différents types socio-économiques d'agriculture;
- statistiques se rapportant aux problèmes agricoles liés à l'environnement.

7. Les participants ont recommandé d'inclure ce qui suit sous "activités de la CEE" dans le sous-programme 3 de la présentation intégrée des programmes de travail statistiques internationaux dans la région de la CEE :  
"Vingt-troisième session du Groupe d'étude commun FAO/CEE des statistiques alimentaires et agricoles en Europe en 1997/1998", en vue d'examiner les questions visées au paragraphe 6 du présent rapport. La réunion a recommandé de ne pas organiser le séminaire sur les statistiques agricoles se rapportant à l'environnement envisagé pour juillet 1996 et d'examiner les questions statistiques touchant aux problèmes agricoles liés à l'environnement à sa prochaine session en 1997 (voir par. 30 de l'annexe).

ANNEXE

Autres conclusions de la réunion du Groupe d'étude  
des statistiques alimentaires et agricoles en Europe  
(Genève, 3-6 juillet 1995)

**a) Manuel sur les principes et les définitions utilisés pour les collectes  
internationales des statistiques alimentaires et agricoles**

Documentation : Manuel.

1. Le Groupe d'étude s'est félicité de la publication du Manuel sur les principes et les définitions établi par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques alimentaires et agricoles (IWG.AGRI). On a considéré que c'était un document de référence utile sur les principes, les définitions et les règles internationaux concernant aussi bien les pays à économie de marché traditionnels que les pays en transition. Il a été proposé de mettre à jour le Manuel régulièrement pour tenir compte des progrès futurs dans la méthodologie des statistiques agricoles des quatre organisations internationales intéressées. Outre les liaisons avec les classifications du commerce extérieur, il pourrait aussi être utile d'établir un lien entre la liste des produits de la FAO et des classifications telles que PRODCOM et CPC. Le Manuel ne porte pas sur les prix agricoles et la typologie des exploitations agricoles mais il serait peut-être bon d'y inclure des références à des documents méthodologiques existant dans ces domaines. D'une manière plus générale, il a été proposé que le IWG.AGRI établisse une liste des documents élaborés ces dernières années pour les réunions organisées sur les statistiques agricoles dans le cadre de la CEE, d'Eurostat, de la FAO et de l'OCDE, liste qui pourrait être mise sur INTERNET afin d'en faciliter l'accès ainsi que l'échange des données.

2. Il a été demandé au secrétariat de la CEE de contacter les pays afin d'obtenir d'eux des commentaires écrits sur le Manuel ainsi que des propositions sur les moyens de l'améliorer. En fonction des réponses reçues et des ressources que le IWG.AGRI sera en mesure d'affecter à cette tâche, une version mise à jour et révisée du Manuel pourrait être élaborée pour la prochaine réunion du Groupe d'étude en 1997. Le Groupe d'étude a demandé au secrétariat de faire accélérer la traduction en russe du Manuel.

3. Le Groupe d'étude a encouragé les secrétariats respectifs des quatre organisations internationales concernées à envisager la possibilité de rédiger un manuel analogue sur les statistiques de la sylviculture en s'inspirant des pratiques internationales en vigueur dans ce domaine. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la sylviculture a été prié de faire rapport au Groupe d'étude, à sa prochaine session, sur tous les faits nouveaux susceptibles de se produire dans ce domaine.

**b) Contribution à la prochaine révision des recommandations de la CEE sur les recensements agricoles**

Documentation : Communication de la FAO.

4. L'attention des participants a été appelée sur un certain nombre de modifications apportées au programme du Recensement mondial de l'agriculture de l'an 2000 (RMA 2000) par rapport aux précédentes recommandations de la FAO. Il s'agissait notamment d'améliorations apportées à la présentation et à la composition du document, la prise en considération des progrès récents dans la technologie de l'information (par exemple GPS, SIG, imagerie satellite), la nécessité de rendre compte adéquatement du rôle des femmes dans la production agricole et de rassembler certaines données de base sur les relations qu'entretiennent l'agriculture et l'environnement. Les principes, définitions et classifications fondamentaux sont dans l'ensemble restés inchangés dans le nouveau programme dans un souci de comparabilité avec les recensements précédents.

5. Il est prévu de publier le programme dans les versions anglaise, espagnole et française d'ici la fin de 1995. La FAO envisage également l'élaboration de suppléments régionaux (par exemple pour l'Afrique) et thématiques (par exemple sur l'emploi dans l'agriculture ou sur la collecte de données concernant les rapports entre agriculture et aquaculture) ainsi qu'une nouvelle édition de la publication technique intitulée "Les techniques du recensement agricole". Il a été demandé au secrétariat de la CEE et à l'IWG.AGRI de prendre les dispositions nécessaires pour faire traduire le programme en russe.

6. D'une manière générale, le Groupe d'étude était favorable à la collecte dans le cadre du recensement de certains renseignements sur l'environnement en rapport avec l'agriculture. Dans les pays dotés de systèmes statistiques perfectionnés, des enquêtes spéciales par sondage se prêtaient mieux au rassemblement de données sur l'environnement. L'incorporation dans le questionnaire sur les recensements agricoles de questions relatives à l'environnement était envisageable pour les pays où ce type de données n'était disponible auprès d'aucune autre source.

7. La prise en compte appropriée dans les recensements du rôle des femmes dans l'agriculture a été considérée comme une question importante. Les statistiques sociales et démographiques et la mise en liaison des données de recensement agricole et des fichiers démographiques ont été citées comme étant des sources de données supplémentaires et particulièrement utiles dans ce but.

8. Le Groupe d'étude a reconnu que le programme pour le RMA 2000 représentait un cadre approprié pour obtenir des statistiques agricoles comparables à l'échelle internationale. Il conviendrait d'envisager les recommandations générales du Programme compte tenu des conditions nationales spécifiques, des sources de données existantes utilisables et des disponibilités en ressources.

**c) Description statistique du processus de transition dans le secteur agricole**

Documentation : Documents présentés par l'Albanie, l'Estonie, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Turquie, l'Ukraine et le secrétariat de la CEE.

9. Dans les pays en transition, les changements économiques intervenus au niveau de l'ensemble de l'économie et dans le secteur agricole ont fait naître le besoin d'une transformation des statistiques agricoles et d'une meilleure adaptation de ces statistiques aux besoins de l'élaboration des politiques. Le système de planification centrale et d'offre centralisée de biens a été démantelé, les prix et le commerce extérieur ont été libérés, le système financier a été réformé et de nouvelles structures de marché et circuits de commercialisation des marchandises sont apparus. Le processus de privatisation de l'agriculture et le morcellement des grandes fermes d'Etat et exploitations agricoles collectives ont entraîné un accroissement sensible du nombre des unités de production agricole relevant de différents régimes de propriété. Par conséquent, il a fallu remplacer les techniques d'observation exhaustive antérieures par des enquêtes par sondage. Néanmoins, bon nombre de pays en transition continueront de s'appuyer sur des méthodes d'enquête exhaustive pour la collecte de statistiques tout au moins auprès des grandes entreprises agricoles.

10. De nombreux pays en transition envisagent de procéder à un recensement de l'agriculture et d'établir (ou de mettre à jour) un registre du secteur agricole, ce qui permettrait de constituer une base de sondage. On a fait valoir que l'existence d'un registre du secteur agricole était utile pour la préparation et l'exécution des enquêtes par sondage, mais que les coûts afférents à l'établissement et à la tenue d'un registre devraient être dûment pris en considération. Dans certains pays en transition, les registres du secteur agricole déjà existants, qui renferment une profusion de renseignements sur les unités de ce secteur, servent également pour divers types d'analyses. Il a été jugé avantageux d'établir des correspondances entre le registre du secteur agricole et le registre général des entreprises car cela accroît les possibilités d'analyser l'agriculture en tant que l'une des branches de l'économie. Par ailleurs, la création et la tenue d'un registre statistique peuvent largement profiter de l'exploitation des données figurant dans les registres administratifs disponibles. En revanche, les données d'un registre statistique ne devraient pas, en principe, servir à des fins administratives quelles qu'elles soient.

11. Il a été souligné que l'existence d'un registre du secteur agricole n'est pas une condition sine qua non de l'exécution d'enquêtes par sondage. Les techniques d'enquête par sondage aréolaire permettent de réaliser des enquêtes significatives à un coût relativement faible et sans devoir s'appuyer sur un registre. Ces techniques ont également été jugées efficaces pour la collecte de données en période d'évolution rapide de la propriété et des structures dans le secteur agricole. Les enquêtes fondées sur l'exploitation de registres (listes) et les enquêtes par sondage aréolaire sont utiles, les unes comme les autres, suivant l'objectif recherché. L'expérience d'un pays

révélaient que les enquêtes par sondage aréolaire pouvaient être mieux adaptées dans le cas des principales cultures, tandis que les enquêtes fondées sur l'exploitation de registres étaient quant à elles préférables dans le cas de l'élevage et des cultures spéciales.

12. Des explications ont été données au sujet de l'expérience que l'Autriche avait acquise en ce qui concerne la manière d'aborder le contenu, la raison d'être et l'utilisation des registres des exploitations agricoles et forestières et les problèmes rencontrés dans la tenue de ces registres.

13. Les pays en transition estimaient que l'assistance fournie par les organisations internationales et les programmes d'aide bilatérale apportaient une contribution importante au développement des systèmes nationaux de statistiques agricoles et à leur harmonisation avec les normes internationales.

14. Le Groupe d'étude a jugé utile et très instructif le document du secrétariat faisant la synthèse de l'évolution des systèmes de collecte des statistiques agricoles dans les pays membres de la CEE/ONU. Le secrétariat a été prié de mettre à jour et modifier ce document en fonction de l'évolution des deux années à venir, pour soumission à la prochaine session du Groupe.

**d) Caractère confidentiel des statistiques agricoles des points de vue théorique et pratique**

Documentation : Communication des Etats-Unis.

15. Les procédures qui garantissent le caractère confidentiel des différentes séries de données agricoles dans les pays à économie de marché traditionnels sont établies sur la base du principe qui exclut la possibilité de calculer la production des différentes unités d'après les données accessibles au public. D'une façon générale, le nombre minimum d'unités dans un groupement quelconque ne devrait pas être inférieur à 3. De plus, la production d'une ou de plusieurs unités d'un groupement ne devrait pas dépasser un certain pourcentage. Ainsi, aux Etats-Unis, la production de la plus grande unité ne peut pas être supérieure à 60 % de la production d'un produit quelconque. En France, la production cumulée des trois unités les plus grandes ne doit pas dépasser 80 % de la production totale. Dans les secteurs où il existe un petit nombre de producteurs dominants, le nombre minimum d'unités pourra être porté à cinq et plus. Dans certains pays, la diffusion des noms et adresses des producteurs agricoles est protégée et, dans d'autres, ils peuvent être fournis moyennant paiement aux sociétés et aux particuliers.

16. Certains bureaux statistiques nationaux fournissent à la demande des données analytiques spéciales contre rétribution. Les utilisateurs finals n'ont pas accès aux données de base; les demandes sont traitées par des statisticiens qui veillent à l'application des règles de confidentialité. Afin de répondre aux besoins potentiels de données analytiques, certains bureaux statistiques établissent des tableaux normalisés à l'échelle nationale et à différents échelons régionaux, qui sont accessibles au grand public.

17. Les règles de confidentialité d'Eurostat sont définies par le Règlement du Conseil sur la confidentialité qui prévoit que les pays peuvent communiquer des données confidentielles à Eurostat. La base de données d'Eurostat, Eurofarm, comporte deux séries de données dont l'une contient des données individuelles anonymes, accessibles uniquement aux statisticiens d'Eurostat et l'autre accessible au public, constituée de tableaux normalisés contenant des données quantitatives.

18. Les questions de confidentialité retiennent de plus en plus l'attention dans les pays en transition, bien que ce problème y ait souvent une connotation différente. Dans certains pays, les données contenues dans les registres qui ne sont pas considérées comme confidentielles d'un point de vue commercial peuvent être utilisées librement par le public; d'autres informations peuvent être rendues publiques uniquement sous une forme agrégée. Il peut également y avoir un décalage entre le nouveau régime juridique et la pratique en vigueur en ce qui concerne la confidentialité des données.

**e) Contrôle de la qualité des statistiques agricoles**

Documentation : Documents présentés par l'Italie et la Suède.

19. La réunion a souligné qu'il était important de veiller à la bonne qualité des statistiques agricoles. Les méthodes de contrôle de la qualité visent à obtenir des données précises relatives aux variables observées. Il importe d'incorporer le concept de qualité dans les questionnaires et les méthodes de collecte des données au stade de la préparation des recensements et enquêtes (garantie de la qualité). La qualité des données publiées peut en outre être améliorée en introduisant des procédures de mise en forme et de vérification des données ainsi que des méthodes et techniques spéciales pour évaluer le degré de qualité des données finales. Il est extrêmement important que les producteurs agricoles soient disposés à coopérer avec les services de statistique, encore qu'il faille parfois à ces derniers bien des années (voire des décennies) pour instaurer une relation de confiance avec les producteurs. L'utilisation de sources statistiques indépendantes et de fichiers administratifs pour vérifier par recoupements les résultats des enquêtes peut également améliorer la qualité des données.

20. Les changements socio-économiques intervenus dans les pays en transition rendent très difficile l'obtention de statistiques précises sur le secteur agricole. De plus, pour diverses raisons, dans plusieurs pays la production de certains groupes de producteurs agricoles n'est pas comptabilisée. On constate l'apparition de nouveaux types d'activités liées à l'agriculture pour lesquels il n'y a pas de méthode établie de collecte des données statistiques. Les méthodes indirectes de compilation des statistiques agricoles peuvent être plus efficaces dans les conditions nouvelles. Le recours à des méthodes d'appariement consistant à comparer les données émanant de divers systèmes statistiques (statistiques agricoles, statistiques sur l'exportation et l'importation de produits agricoles, données sur la consommation des ménages, statistiques sur le commerce de détail et le commerce de gros, etc.) s'est avéré utile pour estimer la production agricole, s'agissant des principaux produits agricoles. Certains pays en transition réalisent des enquêtes pilotes

de portée restreinte avec des vérifications rigoureuses des données se rapportant aux variables observées en vue d'évaluer la qualité des statistiques agricoles existantes et de choisir les méthodes de collecte des données et d'évaluation de la qualité qui seront mises en oeuvre lors des futurs recensements et enquêtes.

**f) Problèmes des seuils dans les statistiques agricoles**

Documentation : Document présenté par les Pays-Bas.

21. Les seuils fixés dans le domaine des statistiques agricoles diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction des particularités nationales du secteur agricole et de l'objet de l'observation statistique. La législation de l'Union européenne prévoit qu'un seuil doit être fixé à un niveau assurant un taux de couverture de 99 % de la production agricole totale dans un pays donné. Ce taux est très élevé par rapport à ceux généralement appliqués à d'autres branches de l'activité économique.

22. La fixation de seuils devrait être replacée dans le contexte des objectifs généraux des statistiques agricoles. Si l'on considère l'agriculture comme une branche d'activité économique semblable aux autres, des seuils plus élevés conviendraient mieux. Le relèvement des seuils n'aurait d'incidence négative ni sur la qualité ni sur l'utilité de l'information recueillie pour les besoins de l'élaboration de politiques tout en réduisant sensiblement le coût de la collecte des données. L'emploi d'un seuil assurant une couverture analogue de la production d'un pays à l'autre pourrait faciliter les comparaisons internationales.

23. Cependant, le fait de considérer l'agriculture en tant que branche d'activité économique n'est pas le seul critère qui détermine le choix des seuils. Il est généralement tenu compte également de considérations sociales et démographiques, de considérations liées à l'utilisation du sol, au développement rural et d'autres aspects. Les pays peuvent aussi avoir besoin d'adopter des seuils différents pour diverses régions ayant des structures agricoles distinctes. La prise en compte de tous ces aspects représente, pour les statistiques agricoles, une charge disproportionnée par rapport aux autres systèmes statistiques et suppose donc un soutien financier additionnel aux statistiques agricoles.

24. Dans le programme de la FAO concernant le Recensement mondial de l'agriculture de l'an 2000 (RMA 2000) il n'est pas proposé de limites inférieures uniformes pour des facteurs comme la superficie, le nombre d'arbres, le cheptel, le volume ou la valeur de la production. Dans le programme, les pays excluant les petites exploitations du champ de leur recensement agricole sont vigoureusement engagés à placer aussi bas que possible la limite minimale de superficie et à prendre des dispositions pour recueillir des données sur les exploitations non retenues à l'aide d'enquêtes spéciales par sondage.

**g) Télédétection dans les statistiques agricoles**

Documentation : Documents présentés par la France et la Pologne.

25. La différence entre la télédétection et les enquêtes par sondage aréolaire a été précisée. Les techniques de télédétection consistent en un traitement assisté par ordinateur de photographies aériennes ou d'images recueillies par satellite et n'impliquent pas nécessairement une visite sur le terrain. Néanmoins, des observations sur le terrain sont effectuées pour contrôler les résultats et pour améliorer le logiciel de traitement des images. La télédétection est utilisée pour les prévisions de récoltes, la stratification des échantillons agricoles, les systèmes d'information géographique et d'autres applications. Les renseignements obtenus par télédétection devraient être employés en combinaison avec des données émanant d'autres sources. Les images recueillies par satellite se prêtent très bien à une association avec les techniques de sondage aréolaire.

26. Les techniques d'enquête par sondage aréolaire impliquent la constitution d'un échantillon d'aires prélevées dans le territoire considéré. Les enquêtes de ce type permettent d'obtenir directement des estimations aréolaires. Elles peuvent également former la base d'une étude de variables associées aux aires retenues dans l'échantillon ou aux exploitations dont ces aires font partie. La technique du sondage aréolaire peut également être considérée comme un instrument permettant d'établir un sous-registre des exploitations agricoles qui peut ensuite servir de base pour des enquêtes par sondage.

**h) Questions statistiques liées à l'économie agricole**

Documentation : Document présenté par la Fédération de Russie.

27. Dans des économies mixtes et en cours de transformation, l'élaboration des politiques exige des statistiques diversifiées et en constante évolution. Le système de statistiques agricoles devrait avoir pour objectif de décrire de manière appropriée les caractéristiques des unités, structures et flux anciens ou en voie de constitution. Lors de la mise au point et de l'introduction de statistiques nouvelles, une attention particulière pourrait être accordée aux statistiques reflétant les transformations structurelles dans le secteur agricole, aux statistiques des prix agricoles, aux données relatives à la production agricole en valeur réelle et à l'impact de l'agriculture sur la balance des paiements, ainsi qu'aux statistiques sur la main-d'oeuvre agricole et sur le niveau de vie en zone rurale. Les statistiques agricoles devraient évoluer et se développer en tant que partie intégrante du système statistique général.

### **i) Comptabilité économique du secteur agricole**

Documentation : Document présenté par la FAO. Des exemplaires du projet de Manuel de comptabilité économique du secteur agricole étaient disponibles dans la salle de réunion.

28. La FAO a présenté le projet de Manuel de comptabilité économique du secteur agricole. Il a été expliqué qu'au bout de quatre décennies de travail approfondi consacré aux comptes économiques de l'agriculture et à la mise en place de bases de données relatives à l'alimentation et l'agriculture, on avait jugé opportun de construire un système complet couvrant tous les domaines auxquels s'intéresse généralement la FAO. Le nouveau système reposait sur le SCN de 1993 et suivait essentiellement le cadre type pour la matrice de comptabilité sociale; il consistait en comptes se rapportant à certaines activités complétés par des états contenant des données détaillées. Le système avait été conçu pour répondre aux besoins des décideurs s'occupant de l'alimentation et de l'agriculture. Il était destiné à présenter des renseignements sur l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, l'alimentation, la nutrition, etc. Il était prévu de publier le Manuel avant la fin de 1995 en quatre langues dont l'arabe.

29. Le Groupe d'étude a noté que le Manuel avait été établi en conformité avec les concepts du SCN de 1993 et était très complet. Le système similaire mis au point par Eurostat, que l'Union européenne envisageait d'utiliser, répondait à des objectifs quelque peu différents de ceux retenus par la FAO. La version Eurostat des comptes économiques de l'agriculture allait être publiée vers la fin de 1996. L'OCDE, qui jusqu'à présent utilisait la méthodologie Eurostat comme support pour sa comptabilité agricole, adopterait le système le mieux adapté à ses besoins. Certains pays ont estimé qu'adopter ces systèmes pourrait les placer dans des situations difficiles s'il existait des différences entre eux. Les quatre secrétariats ont été priés de veiller à assurer la compatibilité totale des deux systèmes et du SCN de 1993 ainsi que de rendre compte à la prochaine session du Groupe d'étude des efforts réalisés dans ce sens et des résultats obtenus.

### **j) Questions diverses**

Documentation : Rapport de la Réunion de travail commune CEE/Eurostat/FAO/OCDE sur les statistiques se rapportant aux problèmes agricoles liés à l'environnement tenue en octobre 1994 (CES/1995/R.6).

30. Les participants ont examiné les propositions de la réunion de travail susmentionnée tendant à modifier le nom du Groupe d'étude et à organiser en 1996 un séminaire des statisticiens de l'agriculture et de l'environnement. Le Groupe d'étude a décidé qu'il ne fallait pas modifier son nom. Il a été en outre décidé de ne pas organiser de séminaire en 1996 mais de porter la durée de la prochaine session du Groupe d'étude à cinq jours, un certain temps pouvant être réservé à une réunion sur les statistiques se rapportant aux problèmes agricoles liés à l'environnement.

31. Le Groupe d'étude a été informé des préparatifs du quatrième atelier IWG.AGRI sur les statistiques agricoles à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale (Brdo, Slovénie, 11-15 octobre 1995).

32. Le Groupe d'étude a pris note de la tenue en France du séminaire sur les prévisions de récoltes, dont les actes seront ultérieurement disponibles à Eurostat.

**k) Travaux futurs**

33. Les propositions de la réunion relatives aux travaux futurs figurent aux paragraphes 6 et 7 du corps du présent rapport.

34. Le Groupe d'étude a adopté le présent rapport avant la clôture de sa session.

-----